



Armes de Thorame-Basse

*Le simple à un château d'or,
bâti au pied et à senestre
d'une montagne d'argent*

MAIRIE DE THORAME-BASSE

ARRÊTÉ N° 2025-28

Portant retrait de délégation de fonction et de signature à Madame FOURNEAU Florence

Le Maire de Thorame-Basse,

Vu l'arrêté du 16 juillet 2020, par lequel il a donné délégation à Mme FOURNEAU Florence, pour les affaires financières et à l'urbanisme, l'enfance et jeunesse et aux affaires patrimoniales (notamment louage des biens communaux)

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-20 du code général des collectivités territoriales

ARRETE

Article 1^{er} : la délégation donnée à Mme FOURNEAU Florence, 3^{ème} adjointe, par l'arrêté susvisé est rapportée.

Article 2^{ème} : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et publié sur le site de la mairie

Article 3^{ème} : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Thorame-Basse, le 15 décembre 2025.

